



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 37 DU 3 JUIN 2024**

SAISON SPORTIVE 2023 /2024

PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

1)– COURRIER. *Néant

2)– RECTIFICATIFS AFFAIRE PARUE SUR PV N°36 DU 02 MAI 2024.

- RECTIFICATIF AFFAIRE N° 164 /2024 PARUE SUR PV N°36 DU 2 MAI 2024 RENCONTRE JSOD-ESS DU 31/05/2024.

-Lire BAHLOULI MOSTAPHA Licences N°J0060 exclu pour cumul de cartons CAS+CAS UN (01)
Match de suspension ferme ,au lieu du joueur BAHLOULI ZAKARIA Licence N°J0061.Le reste sans
changement.

- AFFAIRE N°166 /2024 RENCONTRE CAL-CRBH DU 31/05/2024 (DEMI FINALE SENIORS).

Partie Arrêtée a la 87° Mn de jeu :

-Vu les pièces versées au dossier :

-Vu la feuille du match,

- Vu le rapport de l'arbitre,

- Vu le rapport du commissaire au match,

-Attendu que la partie n'a pas eu sa durée règlementaire.

- Attendu que l'arbitre Directeur signale sur la feuille du match et confirme dans son rapport avoir
arrêté la rencontre à la 87°Mn du jeu ,au moment ou le score était comme suit :CAL (02) Deux / CRBH (00
Zéro).Et ce suite au refus de l'équipe du CRB Hounet de reprendre le jeu.

-Attendu que le commissaire au match confirme dans son rapport que l'équipe du CRB Hounet refuse
De reprendre le jeu.

-Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps règlementaire pour la reprise du jeu.

PAR CES MOTIFS ; La commission de discipline DECIDE ;

- Match perdu par pénalité au club CRB Hounet pour en attribuer le gain du match au club CA Layoune
Qui marque Trois (03) Points et un score de Trois (03) à Zéro plus une amende de Quinze Mille Dinars
(15 000 00 DA) au CRB Hounet

LE PRESIDENT
H.KHALFAOUI

TRAITEMENTS DES AFFAIRES

2° Tour de la coupe de wilaya Seniors

AFFAIRE N° 162 /2024 RENCONTRE ESS-IRBOK DU 24/05/2024

JOUEURS AVERTIS

NEKROUF MERZOUG	J0375	IRBOK	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
GACEM OUSSAMA	J1524	IRBOK	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
AOUINENE SOFIANE	J0174	IRBOK	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
FALOULI LAHCENE	J0204	ESS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 163/2024 RENCONTRE CRBH-NRASM DU 24/05/2024

JOUEURS AVERTIS

KHEDDAOUI DJEBBAR	J0079	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BERKANE BILEL	J0458	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
GHALI BEKADDOUR	J1032	CRBH	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

SANCTIONS	MOMBRE
Avertissements	7
Expulsions	/

Contestation de Décision	/
Forfaits	/
Amendes	/

PRESIDENT
H.KHALFAOUI